

Formation Mise en Situation 01 : Création d'un dossier de permis de construire

■ Durée :	5 jours (35 heures)
■ Tarifs inter-entreprise :	1 875,00 € HT (standard) 1 500,00 € HT (remisé)
■ Public :	Tous
■ Pré-requis :	Titre Pro BiM Modeleur
■ Objectifs :	La mission consiste en la réalisation d'un dossier de permis de construire pour un bâtiment simple. Avec les éléments dessinés et modélisés en 2D, créer un dossier de dépôt (permis de construire) Utilisation des blocs et des gabarits. Utilisation des fonctions de cotation/annotation.
■ Modalités pédagogiques, techniques et d'encadrement :	• Formation synchrone en présentiel et distanciel. • Méthodologie basée sur l'Active Learning : 75 % de pratique minimum. • Un PC par participant en présentiel, possibilité de mettre à disposition en bureau à distance un PC et l'environnement adéquat. • Un formateur expert.
■ Modalités d'évaluation :	• Définition des besoins et attentes des apprenants en amont de la formation. • Auto-positionnement à l'entrée et la sortie de la formation. • Suivi continu par les formateurs durant les ateliers pratiques. • Évaluation à chaud de l'adéquation au besoin professionnel des apprenants le dernier jour de formation.
■ Sanction :	Attestation de fin de formation mentionnant le résultat des acquis
■ Référence :	MIS102016-F
■ Note de satisfaction des participants:	4,62 / 5

■ Contacts :	commercial@dawan.fr - 09 72 37 73 73
■ Modalités d'accès :	Possibilité de faire un devis en ligne (www.dawan.fr, moncompteformation.gouv.fr, maformation.fr, etc.) ou en appelant au standard.
■ Délais d'accès :	Variable selon le type de financement.
■ Accessibilité :	Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à referenthandicap@dawan.fr, nous étudierons ensemble vos besoins

Préparez le projet.

Avant de commencer à dessiner, il est important de bien préparer le projet. Cela signifie de rassembler toutes les informations nécessaires, telles que les plans de l'existant, les normes en vigueur, etc.

Créez le plan de situation.

Le plan de situation doit indiquer l'emplacement du projet sur le terrain. Il doit être réalisé à l'échelle 1/200 ou 1/500.

Créez le plan de masse.

Le plan de masse doit indiquer la forme et les dimensions du projet, ainsi que sa position sur le terrain. Il doit être réalisé à l'échelle 1/200 ou 1/500.

Créez les plans des façades.

Les plans des façades doivent indiquer l'aspect extérieur du projet, de face, de dos et de côté. Ils doivent être réalisés à l'échelle 1/100.

Créez les plans des coupes.

Les plans des coupes doivent indiquer l'intérieur du projet, de haut en bas. Ils doivent être réalisés à l'échelle 1/100.

Créez les plans des détails.

Les plans des détails doivent indiquer les éléments spécifiques du projet, tels que les ouvertures, les escaliers, etc. Ils doivent être réalisés à l'échelle 1/20 ou 1/50.

Mise en page du dossier administratif.

Le dossier administratif doit contenir les pièces suivantes :

- Une demande de permis de construire
- Une notice descriptive
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Des plans des façades
- Des plans des coupes
- Des plans des détails

(Les attestations, ainsi que l'insertion paysagère ne seront pas incluses, vues ultérieurement)